



Journal du
Conseil provincial
des affaires sociales

SYNDICAT CANADIEN
DE LA FONCTION PUBLIQUE

VOLUME 25 N°3
Novembre 2012

AU SOMMAIRE

- 2/ Mot du secrétaire général
- 2/ Pour ne pas que ça *lean* à rien
- 3 / Conseil général des
3 et 4 octobre 2012
- 3/ La corruption et les PPP
- 3/ Des agences privées
risquent-elles la fermeture?
- 4/ Comment peut-on bloquer
l'agenda politique néolibéral?
- 4/ PL 21 : chaos et laisser-aller!

Agenda 2012-2013

- Conseil général**
Hôtel Delta Centre-ville, Montréal
5 et 6 décembre 2012
- Conseil général**
Hôtel Sheraton, Laval
6 et 7 février 2013
- Conseil général**
Hôtel Loews Le Concorde, Québec
3 et 4 avril 2013
- Conseil général**
Québec
17 juin 2013
- Conseil général**
Sheraton, Laval
9 et 10 octobre 2013
- Conseil général**
Sheraton, Laval
11 et 12 décembre 2013



La Revue

FUSION À QUÉBEC

Par Danie Bouchard, préposée aux bénéficiaires
Présidente du Syndicat des employés et
employées du CHU de Québec (SCFP 1108)

LE 9 JUILLET DERNIER, NOTRE EMPLOYEUR, LE CHUQ, NOUS A ANNONCÉ QU'IL FUSIONNAIT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER AFFILIÉ DE QUÉBEC (CHA) ET CRÉAIT LE CHU DE QUÉBEC, DEVENANT DÉSORMAIS NOTRE NOUVEL EMPLOYEUR. LE CHA COMPREND LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS DE L'ENFANT-JÉSUS ET DE SAINT-SACREMENT.

Avec cette fusion, les périsoignants du CHUQ et du CHA, soit les employés des catégories 2 et 3, auront à s'unir sous un seul et même syndicat. Par la suite, nous aurons à négocier, conjointement avec les périsoignants de Saint-Sacrement et de l'Enfant-Jésus, une convention collective avec notre nouvel employeur, le CHU de Québec.

Je suis fière d'annoncer que notre section locale, le SCFP 1108, a non seulement l'intention de continuer à travailler et à militer pour protéger nos droits et améliorer nos conditions de travail, mais elle est prête à oeuvrer pour nos confrères et consœurs du CHA. C'est en ce sens que l'équipe du SCFP 1108 a déposé une requête auprès de la Commission des relations du travail afin de pouvoir défendre tous les périsoignants du CHU.

L'accréditation syndicale du CHU de Québec fera d'ailleurs l'objet d'un vote organisé par la Commission des relations du travail cet automne. Chaque périsoignant recevra par la poste un bulletin de vote à son domicile. Ce sera l'occasion de réaffirmer notre appui à notre section locale 1108 et à notre syndicat SCFP. Je compte sur vous, pour remplir ce bulletin de vote en appui à notre syndicat, pour que nous puissions continuer à faire avancer nos luttes, nos campagnes de mobilisation, le traitement de griefs et les projets en cours.



ANNE THÉBAULT

MOT DU PRÉSIDENT

par Marco Lutfy



CAMPAGNE
D'ALLÉGEANCE
SYNDICALE
À QUÉBEC

**Toujours
indécis?**

Il n'est pas toujours simple de se démêler relativement aux différentes conventions collectives et d'avoir une opinion réfléchie sur tous les autres sujets. Pire si vous partez presque à zéro et devez assimiler toutes les subtilités syndicales, le temps que dure la campagne.

Ce qui est tout simple par contre, c'est de constater quel genre de services vous aviez avant la campagne et de se questionner sur les lendemains que vous propose l'organisation de votre choix.

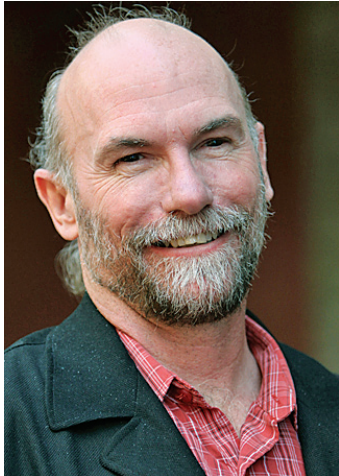
Parce qu'au-delà des vainqueurs et des vaincus, ce qui restera au lendemain du vote, c'est surtout ce qui s'y trouvait aussi avant : des conditions de travail pas toujours intéressantes, une absence chronique de reconnaissance et l'indifférence d'une population qui ne vous connaît pas.

C'est pourquoi au Conseil provincial des affaires sociales, le secteur de la santé et des services sociaux du SCFP, on se donne la mission d'agir afin de redonner tout son sens au travail que vous effectuez chaque jour.

De ce but est né un projet, ambitieux et emballant : mettre en lumière et valoriser nos emplois, autant auprès des décideurs que de l'ensemble de la population.

Parce que la seule publicité à laquelle nous sommes exposés actuellement, les seules fois où l'un de nos titres d'emploi fait les manchettes, c'est lorsqu'un hurluberlu traîne un patient par les cheveux ou se commet par d'autres actes aussi édifiants. Tout ça finit par faire des drôles de liens dans la tête des gens. Une impression qui ne

SUITE EN PAGE 3



ANNIE THERIAULT

Mot du secrétaire général

par Michel Jolin

C'est quoi cette bibitte-là ?

Il y en a partout, dans chacun de nos établissements, quelle que soit sa mission : CH, Instituts, agences, CLSC, CHSLD, CR (Centre de réadaptation), CJ (Centres jeunesse) ou CSSS; je vous le dis, il y en a partout.

Il s'agit d'un groupe de près de 20 personnes, un groupe select, nommé ou élu. Ces personnes proviennent entre autres de nos établissements et de la population : membres du conseil mul-

tidisciplinaire, non clinique, du CII (Conseil d'infirmières et infirmiers), du CMDP (Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens), du comité des usagers et bien d'autres.

Eh oui, certains sont même élus par nous, dans nos établissements, vous pouvez donc choisir certaines des personnes qui vous représenteront.

Ces personnes prennent toutes sortes de décisions, allant de l'acceptation d'un règlement,

d'une procédure, jusqu'à l'existence même de l'établissement.

Ils se réunissent une fois par mois, pour la majorité quelque part dans l'établissement, pour d'autres, dans des endroits plus discrets.

Ils ont rarement de la visite et cela même si toutes leurs rencontres sont publiques et je dirais même, d'intérêt public.

Ils parlent de nous, de nos emplois, de nos lieux de travail, de nos façons de travailler, de nos services et de notre avenir.

C'est quoi cette bibitte-là ? Il s'agit des conseils d'administration de nos établissements.

Je crois qu'il est temps pour nous d'être présents aux séances des conseils d'administration, c'est de nous qu'ils discutent, c'est devant nous qu'ils devraient prendre leurs décisions.

LA MÉTHODE TOYOTA POUR NE PAS QUE ÇA LEAN À RIEN

Par Pierre Girard

LES PROJETS LEAN PULLULENT DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ. CERTAINS LEUR ACCORDENT UNE CONFIANCE AVEUGLE, PROCHE DE LA PROFESSION DE FOI, TANDIS QUE D'AUTRES LES REDOUTENT COMME UNE INCARNATION DU MAL. AFIN D'Y VOIR PLUS CLAIR, ESSAYONS ICI DE FAIRE LA PART DES CHOSES.

La méthode Toyota, *Lean management*, la réingénierie des processus, le Six Sigma, PV, Kaizen ou TQM (qualité totale) sont toutes des approches d'amélioration continue qui permettent aux organisations de s'adapter aux conditions changeantes de leur environnement.

La méthode Toyota s'articule en cinq principes :

1. Établir l'utilité du produit ou du service désiré par le « client » (*Value*);
2. Comprendre le processus de production (*Value Stream Mapping*);
3. Améliorer le circuit ou la trajectoire de production (*Flow*);
4. Le client au centre des préoccupations (*Pull*);
5. Viser la perfection (*Perfection*).

Les réorganisations ont toutes le même leit-motiv : faire plus avec moins. Ici au Québec, les réorganisations basées sur le Lean ou Toyota se répandent depuis quelques années, des cuisines aux unités de soins, dans les hôpitaux et dans les centres d'hébergement. Avoir un portrait global de l'implantation du Lean demeure toutefois difficile, entre autres parce qu'il porte plusieurs noms différents (Kaizen, modèle Toyota, Lean Healthcare, Six Sigma, etc.) et souvent, pour rendre les choses encore plus difficiles, les gestionnaires s'inspirent des principes du Lean pour changer l'organisation du travail sans même utiliser le mot Lean ou Toyota.

De quoi nous inquiéter

Alors que le Lean est érigé en véritable culte de la rentabilité par les employeurs du monde entier, la critique des travailleurs, elle, commence à peine à poindre, surtout en Europe où ce modèle a été implanté bien avant ici. Et cette critique a de quoi nous inquiéter. La revue française Santé et Travail

publiait récemment un dossier spécial sur *Les fausses promesses de la méthode Toyota*. (Santé et travail, no 78, avril 2012). Au Québec, Angelo Soares, sociologue du travail et professeur à l'UQAM, a jugé catastrophique, avec une enquête sur le terrain à l'appui, une réorganisation Toyota dans un CSSS montréalais en 2003. Alors la question se pose : que deviennent nos conditions de travail et notre santé après l'implantation du modèle Toyota ? Quels sont ses impacts sur les soins aux patients ?

Actuellement, il y a des projets LEAN « officiels » en cours (contrat entre le Ministère de la Santé et des services sociaux et Fujitsu) dans deux établissements couverts par nos accréditations : le CSSS Jardin-Roussillon et l'hôpital St-François-d'Assise de Québec. En plus de viser la réduction du temps d'attente, d'améliorer les processus, d'éviter le gaspillage de ressources, etc., ces véritables projets LEAN ont pour but ultime d'intégrer l'approche LEAN à la culture organisationnelle des établissements. Autrement dit, au terme des 3 ans que durent ces projets, le LEAN devient en quelque sorte le nouveau mode opérationnel.

Pour ce faire, on table sur des conditions incontournables :

1. que les syndicats soient impliqués dans le comité tactique (qui est un comité paritaire décisionnel);
2. de mener à terme 10 projets de 6 mois au fil des trois années;
3. de former des agents LEAN qui assureront la pérennité de la philosophie Toyota dans l'organisation au-delà de la troisième année.

Dangers et limites des projets Lean

Mais qu'en est-il sur le terrain ? Est-ce que ça roule bien, la Toyota ?

« Ça veut dire qu'avec le même personnel, on fait 30 % plus d'activités. On élimine les délais. C'est un gros élément. Il y a toujours une économie. Le projet se paye en trois à six mois. Après ça, c'est de l'argent récurrent. »

- L'ex-ministre de la Santé sous le gouvernement libéral, Monsieur Bolduc

Nous avons parlé à Robert Métayer, témoin-clé et acteur privilégié, puisqu'il est président du SCFP 3247 du CSSS Jardin-Roussillon et membre du conseil d'administration de cet établissement. Nous l'avons questionné sur les dangers et les limites de ces projets Lean.

« De prime abord, les projets Lean sont très séduisants. Ils proposent des postulats qu'il est difficile d'attaquer de front. Lorsqu'on nous fait la présentation du projet, avec mises en situation à l'appui, on voit bien que ça se tient, qu'on peut faire plus. Mais pour que cela soit bénéfique, il ne faut pas le faire n'importe comment et il faut le faire jusqu'au bout. Un Lean à un service ou à une étape va entraîner un goulot à l'étape suivante. Par exemple, si on fait un Lean au département préopératoire, celui-ci deviendra plus productif, plus fluide, donc ça va bouchonner à l'étape suivante, soit au bloc opératoire.

« Il faut également rester vigilant, se méfier, agir sur ce que j'appelle les leurres et les effets pervers. La résistance au changement de certains employés ou cadres peut poser problème. Aussi, le choix des personnes siégeant au comité tactique Lean est crucial : un "zélé-yesman" ou "phoque-noway" peut fausser le tir, faire de mauvais choix et rendre invivables les changements apportés sur les départements. Par ailleurs, il peut être tentant de vouloir aller trop vite ou d'improviser : c'est un piège. Il faut être rigoureux et ne rien précipiter. »

Un marché lucratif

Il est difficile de juger des problèmes vécus par certaines organisations européennes ou québécoises en matière de projets Lean. Ces projets coûtent cher : il s'agit d'un marché très lucratif et plusieurs entreprises spécialisées en conseil en ressources humaines proposent des formules et des variations sur le thème de la méthode Toyota aux établissements. La tentation de la solution miracle peut être grande. Plusieurs firmes sont apparues se prétendant spécialistes dans la méthode LEAN. Le font-elles pour les bons motifs ?

Mais l'approche Lean a ses limites.

Robert Métayer précise : « Il ne faut pas perdre de vue qu'au cours des dernières années, le réseau de la santé a pris le virage des soins à domicile et le retour rapide à la maison après des interventions. Ce qui est très bien d'ailleurs ! Conséquemment, la clientèle qui reste dans nos établissements est plus "lourde" et exige plus de soins. Et puisqu'on a grosso modo le même nombre d'employés dans nos établissements qu'avant ce virage, un projet Lean ne nous permettra pas de faire significativement mieux, car nous sommes déjà au maximum. Il y a des limites à ce que les travailleuses et travailleurs peuvent accomplir. Dans ces cas, un projet Lean n'ajoutera rien : il faut du personnel en plus. C'est aussi simple que ça. »

Conseil général des 3 et 4 octobre 2012

Par Michel Jolin

Une centaine de personnes déléguées par leur section locale ont participé à ce conseil général du Conseil provincial des affaires sociales.

Alain Tessier, coordonnateur du secteur des affaires sociales du SCFP, nous a entretenus de différents sujets dont une nouvelle formation, mise sur pied par le service d'éducation du SCFP et la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité FTQ. Cette formation s'adresse aux membres du CPAS qui ont été élus sur les conseils d'administration de leur établissement.

Il nous a aussi appris la création de trois nouveaux titres d'emploi : commis surveillant d'unité, agent d'intervention en milieu psychiatrique et sexologue.

Différents comités ont fait rapport lors de cette rencontre :

COOPPP : Le comité a fait le suivi de l'étude sur les infections nosocomiales

SST : Le comité a fait le suivi du projet de loi 60 sur la modernisation de la SST

Catégorie 3 : Le comité a fait le suivi du projet de loi 133

Assurances : Nous avons travaillé en table ronde afin de mieux comprendre les dispositions de la convention collective sur l'assurance salaire.

Catégorie 4 : Le comité a fait le suivi du projet de loi 21

Quelques élections ont eu lieu :

Nathalie Horth, de la section locale 4723 de l'Institut de gériatrie de Montréal, a été élue membre du comité de la catégorie 1 et Kathy Hébert, de la section locale 3350 des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw, a été élue membre du comité de la catégorie 4.

Autres sujets abordés

Marco Lutfy, président du CPAS, a fait le suivi de la campagne de valorisation des périsoignants. Un site web est maintenant en fonction : perisoignant.com

SUITE DE LA PAGE 1

tient pas compte de l'origine « public » ou « privé » du titre d'emploi en question.

Entre-temps, pas beaucoup d'autres que nous autres même, pour saluer le travail colossal de celles et ceux qui portent le réseau de la santé sur leurs épaules, pendant que le ministre de la Santé du moment réinvente les structures et parle d'« efficience » en guise de solutions. Les nuées de restructurations qui suivent inmanquablement et qui promettent d'améliorer notre quotidien finissent d'user notre tolérance, nos espoirs... et mon sens de l'humour.

On a un plan pour changer ça. Un projet qui nous ressemble et qui nous rassemble. Et on s'est donné les moyens de l'accomplir. C'est aussi ça qui vous attend chez nous, au lendemain du vote. En plus de notre légendaire « service après-vente », bien sûr.

On détient une expertise publique extraordinaire qu'il est grand temps de mettre sous les projecteurs. On a du métier. On a du cœur.

Et on fait un travail extraordinaire, tous les jours de chaque année.

Nous ne sommes pas que des fonctionnaires de l'état. Nous sommes beaucoup plus que ça. Nous sommes des Périsoignants. Nous avons du métier et du cœur.

Et à partir d'aujourd'hui, on prend notre destinée en main.

On vous attend !

et une campagne nationale, visant la population par le biais des journaux du Québec, aura lieu d'ici 2013.

Finalement, Alain Tessier a présenté la 4^e capsule concernant le RREGOP; cette fois-ci, il nous a entretenus des rachats d'années de service.

Comme toujours, pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter vos exécutifs locaux!



Comité catégorie 3

La corruption et les PPP

Par Ronald Boisrond

Encore une fois, le Québec tout entier est témoin d'une autre commission d'enquête qui vient à peine de débiter, mais qui nous informe déjà sur l'existence d'une culture de la corruption aux multiples ramifications.

Après la CECO dans les années 70 sur le crime organisé, la Commission Gomery sur le scandale des commandites en 2005 et la Commission Bastarache sur la nomination des juges en 2010, pour ne nommer que celles-là, nous voici plongés à nouveau dans une autre grande escroquerie, cette fois-ci, impliquant le monde de la construction, le monde municipal et le financement de certains partis politiques.

À première vue, le secteur des affaires sociales semble moins attirant pour les gros entrepreneurs-magouilleurs, mais il faut se méfier, car là aussi, il y a de l'argent à faire.

Nous avons assisté aux cours des dernières années à l'arrivée des PPP (partenariat public-privé) dans ce secteur.

Plusieurs groupes ont sonné l'alarme pour nous mettre en garde contre le risque que représente cette nouvelle façon de faire. Un des grands apôtres de cette approche est l'ancienne ministre des Finances et présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget.

Dernièrement, à l'émission « *Tout le monde en parle* », elle déclarait que les PPP étaient le rempart idéal contre la corruption. Cette lecture est loin de faire l'unanimité.

Pierre-Guy Sylvestre, économiste au SCFP, ne partage pas la vision de l'ancienne ministre libérale. D'entrée de jeu, M. Sylvestre nous apprend qu'il y a quelques semaines, l'UPAC (Unité permanente anticorruption) a perquisitionné à Infrastructure-Québec (l'ancienne agence des PPP créée par Madame Jérôme-Forget). D'autres perquisitions ont aussi eu lieu au CUSM, le Centre universitaire de santé de Mc Gill.

« *La façade des PPP n'élimine pas les risques de corruption. De plus, dans les projets de PPP, le risque est pris par les citoyens, mais les profits vont aux privés. Mais ça, c'est quand ça marche !* »

« *Au Royaume-Uni, pays pionnier des PPP, plusieurs hôpitaux construits sous cette forme sont en faillite. De plus, le fait que les PPP ne sont pas transparents et que bien des documents les concernant ne sont pas accessibles via des demandes d'accès à l'information, cela favorise la corruption* » ajoute Pierre-Guy Sylvestre.

Au moment d'écrire ces lignes, on ne connaît pas encore les impacts qu'aura cette commission sur le fonctionnement de l'univers de la construction au Québec. Mais une chose est certaine, la nature a horreur du vide et les requins de tout acabit vont se réorganiser et revenir à la charge.



CIRCULAIRE DU 19 JUIN 2012

Des agences privées risquent-elles la fermeture ?

Un billet de Guy Jolicoeur

Mais que s'est-il passé à Québec dans les derniers jours du gouvernement libéral ? Une mouche a t'elle piqué le ministre Bolduc pour qu'il émette une circulaire (directives ministérielles) contraignant les établissements de santé et de services sociaux à « sous-payer » les firmes d'avocats et les agences privées de placement de personnel ?

Cette circulaire musclée, c'est l'équivalent d'une intervention d'un matricule 728 dans le petit monde des employeurs du Réseau. Il faudra donc enquêter pour savoir, si la pratique de « surpayer » les agences de placement faisait partie de la culture organisationnelle des établissements !

Qu'en-est-il des ressources humaines qui ne pourront plus payer « chèrement » et à gros prix des firmes d'avocats comme Heenan-Blaikie, où l'on retrouve de gros noms comme-Lucien Bouchard ou Brian Mulroney ? 350 \$ de l'heure, c'était un montant normal, que nos employeurs payaient pour retenir la crème de la crème. Vraiment ! Peut-on penser une minute que d'ex-premiers ministres vont se contenter d'un maigre 100 \$ de l'heure pour nous représenter adéquatement ?

Une autre question se pose : nos ressources humaines devront-elles se recycler dans la construction où les besoins semblent immenses par les temps qui courent ? Et comment nos employeurs vont-ils contrer nos griefs ? Devront-ils se présenter aux arbitrages, mal préparés, avec le risque de perdre chaque fois ? Devront-ils conclure des ententes et reconnaître que nos syndicats avaient raison ? Quelle horreur !

Nos syndicats sont sympathiques à la cause des ressources humaines. Devant cet outrage de noshauts fonctionnaires à Québec, leur cause semble désespérée. Nos employeurs pourraient y laisser leur santé, avoir des « agirs suicidaires » ou frôler la dépression ! Bref, rien de rassurant pour la santé mentale de nos boss quand on sait que leur équilibre et leur santé sont si fragiles !

Il faut rappeler cette circulaire avant qu'elle ne soit appliquée dans le Réseau !



Comment peut-on bloquer l’agenda politique néolibéral ?

Par Rémi Arseneault et Sylvain Lemieux

IL NE FAIT PLUS AUCUN DOUTE QUE LE PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC A ÉTÉ UN VÉHICULE POLITIQUE DE DROITE. COMME NOUS L'AVONS VU DANS PLUSIEURS SCANDALES MAINTENANT DOCUMENTÉS (VOIR **LIBERAUX.NET**), LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL SOUS JEAN CHAREST AGISSAIT SOUVENT EN ACCORD AVEC DES DOCTRINES NÉOLIBÉRALES.

Bien entendu, adopter des visions néolibérales a tendance à plaire aux hauts dirigeants de l'économie. Le questionnement entourant le financement des partis politiques ainsi que toutes les révélations-chocs entourant la commission Charbonneau nous démontrent comment la classe politique a pu profiter des bons rapports entretenus avec l'élite économique. La grève étudiante fut aussi un moment où les libéraux de Jean Charest nous ont démontré jusqu'où ils étaient prêts à aller pour imposer leurs politiques néolibérales.

Devant une telle agressivité des classes dominantes, y a-t-il une échappatoire concernant cette vision néolibérale que les privilégiés du Québec tentent d'imposer au reste de la population ?

Les centrales syndicales, à travers l'histoire du Québec, ont toujours joué un rôle d'acteur progressiste, de moteur de changement pour une société plus égalitaire.

Il n'est d'ailleurs pas surprenant que dernièrement, les syndicats fassent l'objet de plusieurs critiques et soient exposés de manière négative dans les médias, car ces derniers sont la propriété d'une certaine élite économique. Les questions et les demandes syndicales dérangent et sont souvent remises en question par la classe politique, amie de l'élite politique. Les victoires syndicales, les acquis sociaux et dernièrement le mouvement étudiant ont réussi à construire un obstacle au bulldozer de l'économie globalisée. Le débat que le *printemps érable* a provoqué sur le type de société que nous voulons avoir, dérange. L'idée d'un monde égalitaire, où les gens de la classe populaire peuvent s'émanciper, dérange la vision néolibérale placardée dans tous les espaces médiatiques privés.

Les syndicats doivent saisir les occasions pour supporter les mouvements qui sont en accord avec leurs visions sociales. Nous pouvons être fiers d'avoir appuyé les étudiants, d'avoir renfloué leur caisse de grève, car leur victoire est un peu la nôtre. La réalité étudiante est un peu celle des travailleurs, puisque nous nous battons tous contre le bulldozer néolibéral.

On nous enfonce dans le crâne le concept d'utilisateur-payeur, l'efficacité des PPP, la peur de l'exode des grandes entreprises, les bienfaits de l'allègement fiscal des compagnies et l'obligation de stimuler l'économie. Ce qui est paradoxal, c'est

Le terme de néolibéralisme désigne un ensemble de pratiques libérales qui critiquent généralement le développement de services sociaux, de santé, d'éducation et les interventions publiques dans l'économie. Le néolibéralisme prône l'importance du marché et favorise l'efficacité économique du marché plutôt que la liberté de l'individu. Le néolibéralisme recommande fortement de restreindre les interventions étatiques dans l'activité économique.

que la doctrine néolibérale prône une diminution de l'implication de l'État dans l'économie **SAUF** quand l'économie est en difficulté. Comme le dit l'adage : « *Privatisons les profits, socialisons les pertes* ».

En conclusion, on ne peut pas compter que sur les élections pour combattre l'avancée du néolibéralisme, car la plupart des partis politiques ont adopté des positions néolibérales dans leurs programmes politiques. D'ailleurs, le fait que Philippe Couillard présente sa candidature à la chefferie du Parti Libéral n'augure rien de bon pour notre service de santé. Nous connaissons ses relations avec les gens d'affaires en services de santé et nous devrions être préoccupés par son idéologie de privatisation des services de santé. L'importance des syndicats sera grandissante pour défendre les acquis des classes populaires.

Nous devons continuer d'assumer le rôle qu'historiquement nous avons toujours eu. Dans le contexte actuel, nous devons utiliser tous les moyens possibles et toute l'ingéniosité de nos membres pour préserver nos acquis durement gagnés et possiblement qu'un jour, nous établirons un contexte où nous pourrions gagner de nouveaux droits et services. C'est un projet ambitieux qui est à la hauteur de nos rêves.

PL 21 : chaos et laisser-aller !

Par Guy Jolicoeur

Rien n'est simple dans le merveilleux monde des services sociaux au Québec. Depuis la parution du rapport Trudeau, qui devait encadrer les actes professionnels d'une dizaine de professions et de techniciens, le gouvernement du Québec a voté une loi qui était pratiquement inapplicable, le projet de loi 21. Cette législation devait encadrer les actes professionnels en lien avec diverses populations vulnérables, dont les jeunes, les personnes déficientes ou les clients souffrant de problèmes de santé mentale.

Devant le chaos provoqué par l'application de cette loi, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, a donc dû reporter l'application de cette loi de deux années afin de vérifier les résultats tangibles pour la clientèle et les intervenants. C'est donc l'Office des professions du Québec qui a eu le mandat d'étudier et d'analyser les retombées de cette loi, en mettant sur pied un comité d'analyse du travail des techniciens, non régis par les ordres professionnels tout en étant soumis au code d'éthique de leurs établissements.

J'ai eu le privilège de représenter le SCFP-Québec sur cette table d'analyse des techniciens qui regroupait les techniciens en travail social, en délinquance et en éducation spécialisée. Force

est de reconnaître que les techniciens s'acquittaient honorairement de leurs tâches et que sans eux, le réseau des services sociaux serait en grande difficulté de personnel.

Un des problèmes soulevés était la rareté des professionnels. On avait dévolu des tâches de bachelier à des techniciens, sans même informer le ministère de cette pratique. Un des représentants des Centres jeunesse affirmait même qu'il ne regardait pas le diplôme, mais davantage la capacité du travailleur à s'acquitter de ses tâches.

Après plusieurs mois de travaux, la table d'analyse du travail des techniciens a donc remis son rapport aux dirigeants de l'Office des professions. Le gouvernement du Québec a alors formé un supercomité composé de cadres du Réseau (AQESSS), de représentants des ordres professionnels et d'employés de l'Office des professions. Aucun représentant syndical ne faisait partie de ce comité qui devait rédiger un guide d'interprétation de la PL21. Or, que retrouve-t-on dans ce guide ? On fait fi de toutes les recommandations de la table d'analyse et on donne aux Ordres professionnels, l'obligation d'être un membre de cet Ordre ou pour les techniciens, de payer un dû pour la reconnaissance des droits acquis.

Ce n'est donc plus un geste personnel qui dicte votre appartenance à un ordre, mais une obligation de la PL21 qui fait que vous devez vous inscrire à un ordre professionnel, peu importe votre titre d'emploi. Par exemple, des Agents de relations humaines devront donc s'inscrire à un ordre parce qu'ils ont eu une formation en travail social. Dans d'autres cas, des employeurs plus « stratégiques » définissent qu'ils ne font pas d'activités réservées, et par conséquent, ils laissent libres leurs employés, d'y adhérer ou non.

Constat : les employeurs font bien ce qu'ils veulent jusqu'à forcer leurs employés à dépenser des sommes importantes pour continuer à pouvoir travailler. Et leur syndicat ne peut rien contester puisqu'il s'agit de l'application d'une loi visant la protection du public !

Encore une fois, les hommes politiques et les grands mandarins de la Santé et des services sociaux ont manqué de jugement. Les conséquences prévisibles de cet aveuglement seront sans doute une pénurie d'intervenants sociaux sur le terrain, compte tenu de l'étroitesse de l'application de la loi qui va ainsi refaire de nouveaux silos... d'intervenants !

Québec a-t-il défini que les déficits budgétaires ont plus d'importance que les services à sa population ?



La Revue

Bulletin d'information publié par le **Conseil provincial des affaires sociales (CPAS)**

Le CPAS est le regroupement des syndicats du Secteur de la santé et des services sociaux au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Président : Marco Lutfy

Secrétaire général : Michel Jolin

Responsables : Pierre Girard, Guy Jolicoeur, Michel Jolin, Sylvain Lemieux et Ronald Boisrond du Comité d'information

Collaboration spéciale : Rémi Arsenault, section locale 2881; Ronald Boisrond, conseiller aux affaires sociales; Danie Bouchard, présidente de la section locale 1108; Pierre Girard, président de la section locale 1751; Guy Jolicoeur, président de la section locale 5425; Sylvain Lemieux, section locale 2960.

Secrétaire de rédaction : Marie Drouin

Graphisme : Anne Brissette

Traduction : Lorena Ermacora

Impression : Atelier Québécois Offset 1998 inc.

Tirage : 9 100 exemplaires en français
1 240 exemplaires en anglais

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise et même encouragée à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

